



Conseil économique et social

Distr. générale
9 juin 2009

Original : français

Session de fond de 2009

Genève, 6-31 juillet 2009

Point 2 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Examen ministériel annuel : mise en œuvre des objectifs
et engagements adoptés au niveau international en matière
de santé publique mondiale**

Déclaration présentée par Association internationale IUS PRIMI VIRI, une organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/2009/100.



Déclaration*

Soixante ans après la Déclaration universelle des droits de l'homme, 15 ans après la proclamation de la Décennie pour l'éducation aux droits de l'homme, nous vivons encore dans un monde où la destruction et les conflits règnent souverains et l'on ressent la nécessité impérieuse de bâtir ce qui peut être valable pour édifier une société nouvelle en mesure de résoudre les conflits, qui sont tout d'abord hébergés dans nos esprits. Il faut que tous les êtres humains et, tout d'abord, les formateurs comprennent clairement quelles sont les priorités et les valeurs réelles de la vie et disposent des instruments nécessaires pour les poursuivre.

Il faut vaincre les conflits au sein de l'homme, du couple, de la famille, de la société, parmi les nations. La connaissance profonde des mécanismes qui les provoquent donnera à tout être humain la capacité d'agir sur lui-même pour mettre en déroute des enseignements qui portent à l'autodestruction et à la destruction.

Pour mettre en pratique les droits de l'homme, il faut enlever les obstacles, qui en chaque cerveau sont placés par ses mémoires de défense, destructrices, conservatrices, qui rendent impossible la capacité d'intégrer les mémoires de cultures différentes avec l'énorme difficulté de se projeter à nouveau pour le seul but impliquant tous les êtres humains : sa propre croissance consciente, la reconnaissance des limites que bien de mémoires culturelles provoquent pour aboutir à l'intégration des peuples.

Il faut former des formateurs dans le domaine de l'éducation, de la santé, de la participation au travail, de la défaite de toute forme pathologique donnée par la non-connaissance et, donc, par des craintes et anxiétés croissantes, qui engendrent une stagnation évolutive et, par conséquent, la non-possibilité de participer à bâtir des réalités qui ne soient pas répétitives, mais ouvertes à un monde nouveau.

L'Association internationale IUS PRIMI VIRI, poursuivant son œuvre pour l'alphabétisation des droits de l'homme, a l'intention de créer dans ce but, au sein du bassin de la Méditerranée, jadis berceau de la civilisation et aujourd'hui de conflits de tout genre, un réseau d'ONG à statut consultatif avec l'ECOSOC pour réaliser une série de cours de formation, afin de favoriser l'instauration des conditions pour la solution des conflits et de la paix entre les peuples, au sein de la société et des familles à travers des formes nouvelles de communication.

On a l'intention de partir par un cours pilote afin de promouvoir le passage de l'être humain de l'état d'objet de renseignements chaotiques et souvent destructifs de soi-même ainsi que l'environnement autour de lui à l'état de sujet qui choisit les renseignements pour bâtir, intégrer et non pas détruire.

On va utiliser dans ce but une méthodologie visant à faire comprendre quel est le cours évolutif de l'être humain, du manque de conscience à la conscience des droits de l'homme, à faire connaître les niveaux évolutifs de l'être humain, à analyser les conflits personnels, interpersonnels, du couple, des familles, au niveau des sociétés nationales aussi bien qu'internationales. Et cela en soulignant l'importance du développement des capacités d'intégration de tout être humain ainsi que des peuples, à travers une forme de communication efficace.

* Le présent document n'a pas été revu par les services d'édition.